

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2020

Le 16 juin 2020 à 18heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de LES SALELLES se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par le maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2021-12 du code des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 11 juin 2020

PRESENTS : Mme DESCHANELS Georgette - M REMI Bertrand - M ARAKELIAN Jean-Jacques - Mme AGULHON Angélique - M COMPAGNE Jacques - Mme RENARD Sarah - Mme MOUTET Michèle - M ROUTIER Maxime - Mme WORM Anna - Mme CHALVET Béatrice - M DAYMIER Philippe

SECRETAIRE DE SCEANCE : Mme WORM Anna

Madame le Maire demande au conseil municipal de reporter à une séance ultérieure le vote des membres de la commission des impôts directs

1. FINANCE

I. Délibération des taxes

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition applicable pour 2020 à chacune des taxes locales directes, expliquant les évolutions impactant les états de notification du fait de la réforme de la fiscalité directe locale.

↳ Taxe Habitation : le produit à taux constant sera inscrit à titre informatif. Le taux d'imposition de 2019 sera retenu.

↳ Taxe Foncière Bâti. : 18,86 %,

↳ Taxe Foncière non bâti : 47,48 %.

Le produit attendu sera de 94 873€ euros, sachant que le produit de Taxe d'habitation compensé sera de 94 625€ (taux gelé à compter de 2020).

VOTE A L'UNANIMITE

II. Budget Primitif 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Code	Libellé	VOTE
DEPENSES FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 250,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	83 290,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	42 834,00
022	DEPENSES IMPREVUS	2 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	203 553,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	204 919,46
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	50 047,00
66	CHARGES FINANCIERES	12 341,10
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1000,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	512 681,56

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	99 110,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	19 869,48
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	184 525,98
RAR	Restes à réaliser	7972,66
TOTAL	INVESTISSEMENT	341 478,31

RECETTES FONCTIONNEMENT

002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	85 209,13
013	ATTENUATION DE CHARGE	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES Divers	2 530,00
73	IMPOTS ET TAXES	296 670,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	87 761,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 400,00
76	PRODUITS FINANCIERS	11,43
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
TOTAL	FONCTIONNEMENT	512 681,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	203 553,46
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 366,00
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	131 283,85
TOTAL	INVESTISSEMENT	341 478,31

La section de fonctionnement est équilibrée à 512 681,56€
La section d'investissement est équilibrée à 341 478,31€

VOTE A L'UNANIMITE

III- Subventions aux associations

Madame le maire présente les associations de la commune ainsi que celles ayant un lien médical et social. Le conseil municipal décide de maintenir le montant de 150 € pour les associations Salelloises afin de les soutenir dans cette période sanitaire leur imposant l'annulation de leurs activités.

Le montant reste inchangé pour les associations sociales et médicales : 200€.

VOTE A L'UNANIMITE

IV- Demande de subvention Etat et Region

Madame le maire relate leur rencontre avec M DARNAUX Mathieu, sénateur, et M AMRAME Olivier, conseiller régional. Il en est ressorti que les communes pouvaient faire des demandes de subvention pour des montants d'investissement minimes. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Le maire à faire les dossiers auprès de l'Etat, la Région et le Département.

VOTE A L'UNANIMITE

2. ADMINISTRATION GENERALE

I. Election des membres à la CAO

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre permet selon le marché, l'examen des candidatures et des offres, le choix de l'attribution, ou bien elle est consultée pour émettre un avis motivé.

Contrairement à d'autres commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, la CAO est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient (article 22 du Code des Marchés Publics), et est donc appelée à prendre des décisions. Une délibération permet d'élire les membres de cette commission selon le code des collectivités territoriales.

Les membres titulaires sont : M ARAKELIAN JJ, M COMPAGNE J, Mme WORM A

Les suppléants sont : M DAYMIER P, Mme MOUTET M, M ROUTIER M

VOTE A L'UNANIMITE

II. Convention d'autosurveillance des sites de baignades

M COMPAGNE Jacques donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention pour la mise en œuvre de l'auto surveillance des baignades – saison estivale 2020, sachant que nous sommes concernés par les lieux de baignades sis Pont de Gravières et Nassier. Le projet de convention fixe notamment les modalités techniques et financières. La participation de la commune s'élève à 217 € TTC pour l'auto surveillance et 601 € TTC pour les analyses complémentaires.

VOTE A L'UNANIMITE

3. URBANISME

I. Droit de préemption urbain

M ARAKELIAN Jean-Jacques explique l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal urbanisé permettant ainsi à la commune de mener à bien sa politique foncière.

VOTE A L'UNANIMITE

II. Mise à jour du tableau des voies communales

M ARAKELIAN Jean-Jacques explique que les caractéristiques du chemin rural de la croix noire sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation (activité commerciale), assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. Il convient donc de classer cette voie dans la voirie communale.

VOTE 10 POUR , 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

Madame le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles autres questions diverses. Aucune n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le secrétaire de séance, Mme WORM Anna

